



Lycée Claudel



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Livret de référence réalisé
Pour les parents et élèves de Première et Terminale
Année scolaire 2018-2019

L'orientation après la terminale

par

Isabelle VEZINA, M.Éd., c.o. CCC
Conseillère d'orientation
613-733-8522, poste 625
Isabelle.vezina@@claudel.org
www.claudel.org

SOMMAIRE

1. Transition du système lycéen français aux systèmes universitaires Nord-américain et européen.	p.3
2. Trois étapes importantes avant de faire les demandes d'admission.	p.4
a) Choisir un champ d'études en lien avec son projet d'orientation	p.4
b) S'informer sur les universités et les programmes d'études	p.4
c) Vérifier les conditions d'admission et les dates limites	p.4
3. Demandes d'admission aux universités de l'Ontario.	p.5
a) Le <i>Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario</i>	p.5
b) Précisions pour remplir le formulaire 105D du « OUAC »	p.7
c) L'Université d'Ottawa	p.9
4. Demandes d'admission aux universités (hors Ontario).	p.10
a) Québec	p.10
b) Canada	p.11
c) États-Unis	p.11
d) France	p.13
e) Royaume-Uni	p.19
5. Dates limites pour les demandes d'admission aux universités.	p.20
6. Procédures à l'envoi des bulletins scolaires auprès des universités.	p.21
ANNEXES	
I – Exigences de certaines universités relatives à l'envoi de relevés de notes officiels	p.23
II – Bourses d'études universitaires	p.28

1. Transition du système lycéen français aux systèmes universitaires nord-américain et européen.

La majorité des élèves du Lycée Claudel décident de poursuivre leurs études au Canada après la Terminale. D'autres décident de se diriger vers des universités américaines et européennes.

Le processus d'acceptation aux divers programmes d'études universitaires nord-américains dépend du choix de série au baccalauréat et varie selon les universités. En général, les élèves provenant de la série Scientifique (S) peuvent remplir les conditions d'admission des programmes d'études universitaires canadiens des facultés suivantes : Architecture, Arts, Droit, Éducation, Génie, Gestion, Sciences de la santé, Sciences et Sciences sociales. Les élèves provenant de la série Économique et sociale (ES) remplissent généralement les conditions d'admission aux programmes d'études universitaires canadiens des facultés suivantes : Arts, Droit, Éducation, Gestion (certaines avec spécialité maths) et Sciences sociales. Les élèves provenant de la série Littéraire (L) remplissent généralement les conditions d'admission des programmes d'études universitaires canadiens des facultés suivantes : Arts, Droit, Éducation et Sciences sociales.

Une faculté regroupe différents programmes d'études apparentées. Par exemple, la « Faculté de Sciences » peut regrouper les programmes suivants : biologie, biochimie, mathématiques, physiques, géographie, sciences biomédicales, sciences environnementales, informatique, etc.. La « Faculté des Sciences sociales » peut regrouper les programmes suivants : anthropologie, criminologie, développement internationale, histoire, psychologie, sciences économiques, sciences politiques, sociologie, etc.

Il est essentiel que l'élève du Lycée Claudel s'informe sur les critères d'admission de tous les programmes d'études et de toutes les universités qui l'intéressent, ainsi que sur les documents à fournir et les dates limites d'admission.

Cependant, le fait de remplir les conditions d'admission minimales (série ou cours préalables) n'est pas suffisant pour être admis au programme d'études convoité. L'admission à un programme d'études est essentiellement basée sur les résultats scolaires des dernières années d'études secondaires. D'autres facteurs peuvent aussi faire partie des critères d'évaluation des candidatures, tels qu'une lettre de motivation, des lettres de référence, un portfolio, un entretien et plus rarement de l'expérience de bénévolat.

Pour obtenir toutes les informations nécessaires sur un programme d'études, ses critères d'admission, ses échéances, et les façons de poser sa candidature, l'élève doit impérativement consulter les **sites web des universités** et/ou contacter les personnes ressources des bureaux de recrutement ou d'admission des universités.

2. Trois étapes importantes avant de faire les demandes d'admission.

a) 1^{ère} étape : Choisir 2 à 3 filières d'études en lien avec son projet d'orientation.

Il est fortement suggéré que les élèves de Terminale choisissent deux à trois filières d'études en lien avec leur projet d'orientation leur permettant ainsi d'autres alternatives. Les élèves indécis sur le choix de leurs études postbac doivent impérativement rencontrer la conseillère d'orientation pour les accompagner dans leur démarche.

b) 2^{ème} étape : S'informer sur les universités et les programmes d'études.

Sur QUOI ?

- Les **particularités** du programme d'études (cours, durée du programme, programme COOP, échange à l'étranger, etc.).
- Les **exigences d'admission** du programme d'études (critères, cours préalables, documents à fournir, dates limites, etc.).
- Les **frais de scolarité** de l'université (par semestre et annuel à temps plein).
- L'**aide financière** aux études et **bourses** (bourses d'entrée, autres bourses, prix et prêts du gouvernement).
- La **situation géographique** de l'université (taille de la ville, accessibilité, type de transport, etc.).
- Le **logement** (résidences et autres).
- Les **services** de l'université (bibliothèque, centre de conditionnement physique, clinique médicale, service de counseling, service d'orientation, etc.).
- La **vie étudiante** de l'université (sports, visites culturelles, associations et clubs, etc.).
- La **réputation** de l'université ; exemples de publication : *Maclean's* "Guide to Canadian Universities" ou *The Globe and Mail* "Canadian University Report".

COMMENT ?

- Par le biais des **sites web** des universités.
- En assistant aux **visites des représentants** universitaires (voir calendrier en annexe) et aux **tournées** universitaires.
- En participant aux **Journées portes-ouvertes** des universités.
- En communiquant directement avec les personnes ressources des **facultés** et des **bureaux d'admission**.
- En consultant diverses **documentations** sur le sujet (journaux, magazines, etc.).

c) 3^{ème} étape : Respecter les exigences d'admission et les dates limites.

- Les exigences d'admission des universités peuvent varier d'une université à l'autre pour un même programme d'études.
- Les dates limites de demande d'admission varient d'une université et d'un programme à l'autre (voir p.20).
- Les ressortissants étrangers qui désirent étudier au Canada doivent obtenir un permis de séjour ou un visa d'étudiant auprès des services d'immigration d'une ambassade canadienne à l'étranger. Il faudra fournir la preuve de son admission à un programme d'études au Canada avant d'obtenir le permis.

3. Demandes d'admission aux universités de l'Ontario.

a) **Le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC).**

Pour poser sa candidature à une université ontarienne, l'élève doit faire parvenir une demande au *Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario* (OUAC). Ce centre traite les demandes d'admission des élèves et expédie les données aux établissements choisis.

Les élèves trouveront les étapes pour compléter leur demande 105D sur cette page : <https://www.ouac.on.ca/fr/guide/105-about/> et pourront consulter le **Guide de la demande - 105** pour compléter le **Formulaire 105D (autres candidats n'étant pas inscrits dans une école secondaire de l'Ontario)** au <https://www.ouac.on.ca/fr/guide/105-app-guide/>. Ce lien permet d'obtenir toute les informations nécessaires pour compléter les *Demandes d'admission dans les programmes de premier cycle aux universités de l'Ontario*, et de se connecter au formulaire en ligne.

Site e!NFO – Informations sur les universités de l'Ontario pour les élèves du secondaire

Le site www.infoelectronique.ca permet de faire des recherches sur les programmes offerts en français ou en anglais dans les universités de l'Ontario, de s'informer sur les préalables d'admission, sur la **moyenne académique exigée pour un programme d'études à une université spécifique**, les prix et bourses des universités, les détails relatifs aux résidences et aux plans-repas de chaque université, l'emplacement des universités, les coordonnées des bureaux de liaison, et autres informations pertinentes. **ATTENTION : les dates limites indiquées sur ce site ne concernent pas les élèves utilisant le formulaire 105D mais bien ceux des écoles secondaires régulières de l'Ontario (formulaire 101).**

Guide e!NFO 2018 – version papier des renseignements du site e!NFO

Le Guide e!NFO peut être téléchargé à <http://www.infoelectronique.ca/printable-pdfs>

Demande d'admission en ligne - Formulaire 105D

Les élèves du Lycée Claudel DOIVENT sans exception utiliser le **formulaire 105D**, pour faire des demandes d'admission au premier cycle universitaire dans les universités en Ontario. Le formulaire 105D s'adresse à tout citoyen canadien, résident permanent du Canada ou détenteur d'un visa d'études ou autre visa, et est disponible à https://www.ouac.on.ca/apply/nonsecondary/domestic/fr_CA/user/login.

Inscription

Les élèves ne peuvent utiliser qu'un seul formulaire de demande d'admission par année. Le service d'admission en ligne du OUAC est disponible dès mi-septembre de l'année précédant le cycle scolaire visé.

Coût de la demande

Les droits administratifs de 156,00 \$ en devise canadienne (10,00 \$ en plus si votre adresse postale est hors Canada) assurent le traitement de trois choix d'université ou de programme. Des frais de 50,00\$ par choix supplémentaire sont exigés. Des droits supplémentaires sont demandés par le OUAC au nom des universités sélectionnées par l'élève. Ces droits ne sont remis qu'une fois à une université (y compris les campus affiliés). Voir les détails des droits supplémentaires dans le livret des directives de demandes d'admission au <http://centre.ouac.on.ca/ouac-105/105-fees/>

Traitement de la demande

Une fois que le OUAC aura traité la demande de l'élève et que les renseignements auront été transmis aux universités sélectionnées, le Centre lui enverra un courriel « Accusé de

réception/modification » sur lequel seront indiquées les données relatives à la demande.

L'élève devra conserver ce courriel dans ses dossiers.

Numéro de référence OUAC

L'élève recevra un **numéro de référence OUAC** unique au moment de soumettre sa demande d'admission. Il devra indiquer ce numéro sur toutes les correspondances avec le OUAC et les universités de l'Ontario. Il sera également IMPORTANT de noter et de conserver son **mot de passe** pour se reconnecter éventuellement sur le site du OUAC. À noter aussi que les universités de l'Ontario fourniront également un autre numéro d'identification/étudiant/matricule qui sera utiliser pour la gestion du dossier de candidature de l'élève et de son inscription éventuelle des cours à l'université, des demandes de bourses d'études, etc.

Choix additionnels

L'élève peut poser sa candidature dans autant d'universités qu'il le désire. Toutefois, une limite de trois choix de programmes par université est imposée sauf restriction contraire de la part de l'université. Les droits administratifs de 156,00 \$ assurent le traitement des trois premiers choix. Au-delà de ces trois premiers choix l'élève devra soumettre 50,00\$ par choix additionnel. L'élève devra inclure avec sa demande tous les droits applicables.

Modification de la demande

L'élève pourra modifier sa demande à l'onglet « Choix de programme ». Il devra faire parvenir les frais supplémentaires associés aux choix additionnels si nécessaire auprès du OUAC. L'élève devra contacter directement le Service d'admission de l'université en question pour modifier sa demande, si : une université a déjà soumis une offre d'admission à l'élève ou qu'il a déjà accepté une offre d'admission. Voir le tutoriel pour les démarches à suivre : <https://www.ouac.on.ca/fr/ugrad-tutorials-ouac-105/#ajouter>

Accusé de réception des universités

Les universités communiqueront directement avec l'élève, pour accuser réception du dossier de candidature et pour fournir la liste des documents nécessaires (bulletins scolaires, etc.) pour prendre une décision d'admission. L'élève qui a soumis sa demande d'admission, et reçu un « Accusé de réception/modifications » de la part du OUAC, mais qui n'a toujours pas reçu de renseignements de la part des universités, devra contacter les Bureaux d'admission des universités directement.

Relevés de notes

L'élève devra faire ses demandes d'admission **avant** de faire parvenir ses bulletins scolaires aux universités. Pour plus de détails, voir « Envoi des bulletins scolaires (relevés de notes) » à la page 23 de ce document.

Dates limites

Il n'y a pas de dates limites pour l'envoi d'une demande au OUAC par le biais du formulaire 105D. Il faut se référer aux dates limites spécifiques de chacun des programmes d'études fournies sur les **sites web des universités** : <https://www.ouac.on.ca/fr/unilinks/>. À moins d'avis contraire, les dates limites publiées sur les sites web des universités sont celles auxquelles les demandes doivent être reçues par le OUAC. Si la date limite pour un programme qui intéresse l'élève est déjà passée, il devra communiquer directement avec le Bureau d'admission de l'université. Il est toutefois recommandé de faire ses demandes le plus tôt possible. Dans le cas de certaines universités, les élèves ayant fait leurs demandes d'admission avant Noël, pourraient même recevoir des offres d'admission conditionnelle dès le mois de mars.

Décision d'admission

L'évaluation des dossiers des candidats est de la responsabilité des universités. Le OUAC ne prend aucune décision d'admission. Les décisions d'admission sont prises à plusieurs moments durant le cycle d'admission, variant d'une université à l'autre et selon le programme d'études. Certaines universités envoient des offres d'admission conditionnelle dès mars ou avril, tandis que d'autres attendent le mois de juin. Chaque université décide des exigences d'admission de leurs propres programmes. Si une candidature est retenue, l'université fait parvenir à l'élève une offre d'admission munie d'une date limite d'acceptation. L'acceptation d'une offre d'admission n'annule pas les autres demandes en cours. Toutefois, le candidat ne peut accepter qu'une seule offre d'admission à la fois. **Si l'élève accepte une deuxième offre, le OUAC annulera l'acceptation antérieure et inscrira à son dossier la nouvelle acceptation.**

L'élève peut accepter (ou refuser, dans le cas de certaines universités) une offre d'admission en se connectant à sa demande en ligne, accessible à partir de l'adresse : https://www.ouac.on.ca/apply/nonsecondary/domestic/fr_CA/user/login Pour ce faire, il aura besoin de se connecter sur le **site du OUAC** avec son **numéro de référence OUAC** et de son **mot de passe**, puis cliquer sur l'onglet « **Choix de programme** ». Il est primordial de respecter les dates limites stipulées par les établissements et de s'assurer que la réponse soit soumise correctement au OUAC.

Collèges d'arts appliqués et de technologie

Le Centre OUAC ne traite pas les demandes d'admission aux collèges d'arts appliqués et de technologie. Toute demande d'admission ou de renseignements doit être adressée au Service des admissions des collèges de l'Ontario, 60 Corporate Court, Guelph ON N1G 5J3, (613) 763-4725, www.ontariocolleges.ca.

b) Précisions pour remplir le formulaire 105D du « OUAC ».

ANTÉCÉDENTS SCOLAIRES

Type d'établissement : Le Lycée Claudel est une école secondaire.

Plus haut niveau d'études achevé : L'élève doit indiquer « Terminale », à moins que l'élève soit en « Première ».

Type de diplôme/grade : Baccalauréat français (même pour les élèves de Première qui n'ont pas l'intention de compléter leur Terminale et diplôme).

Statut du diplôme/grade : Les élèves de Terminale doivent indiquer « Prévu » et les élèves de Première qui n'ont pas l'intention de compléter sa classe de Terminale « Non prévu ».

PARCOURIR LES PROGRAMMES

Niveau scolaire : L'élève de Terminale ayant obtenu son Baccalauréat français avec généralement une mention assez bien (12/20) peut obtenir des équivalences dans certaines universités ontariennes (cours suivis en Terminale reconnus comme faisant partie d'un cours du programme d'études envisagé à l'université). Les équivalences sont attribuées au cas par cas. L'élève DOIT indiquer le code (2) **CYCLE AVANCÉ** au formulaire, s'il désire faire évaluer son dossier en vue d'obtenir des équivalences. S'il n'est pas possible d'obtenir des équivalences, l'université ne pénalisera pas la demande de l'élève et le placera comme s'il n'avait pas fait la demande d'équivalence.

CO-OP : L'élève doit indiquer s'il a l'intention de poursuivre son programme d'études en mode CO-OP (programme d'études dans lequel les sessions consacrées aux études alternent

avec les sessions consacrées à un travail rémunéré en lien avec les études). ATTENTION le mode coopératif n'est pas offert par tous les programmes d'études. L'élève doit vérifier en sélectionnant son programme d'études en ligne.

DÉTAILS ADDITIONNELS SUR L'UNIVERSITÉ

L'élève inscrit dans cette section s'il a déjà complété une demande d'admission et s'est déjà inscrit à l'Université d'Ottawa en classe de Première.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Code permanent du Québec : Seuls les élèves qui ont déjà fréquenté une école primaire ou secondaire du Québec doivent répondre à cette question.

Numéro personnel d'éducation de la Colombie-Britannique (PEN) : Seuls les élèves qui ont déjà fréquenté une école primaire ou secondaire de la Colombie-Britannique doivent répondre à cette question.

Test de niveau avancé (AP) : Les élèves ayant ou ont complété des épreuves AP doivent cocher « OUI ».

Total d'années dans un système scolaire canadien : L'élève doit inscrire le nombre d'années au Lycée Claudel (13 ans depuis la maternelle à la terminale au lycée) même si le lycée ne fait pas partie du système scolaire canadien.

Nombre d'années dans un système scolaire de langue anglaise hors Canada : L'élève doit inscrire sur le formulaire les années étudiées en anglais à l'extérieur du Canada.

RELEVÉS DE NOTES

Ne pas remplir cette section du formulaire OUAC 105D. Voir les explications du document à la section « Envoi des relevés de notes (bulletins scolaires) » à la page 23.

ACTIVITÉS/EMPLOIS

Cette section est réservée seulement pour les étudiants ayant complété des études postsecondaires. L'élève du Lycée Claudel ne doit pas compléter cette section car la participation aux activités parascolaires n'est pas une exigence d'admission pour les universités.

VÉRIFIER ET SOUMETTRE

L'élève devra indiquer qu'il n'a **pas** fréquenté un établissement postsecondaire.

c) **L'Université d'Ottawa.**

Les demandes d'admission aux programmes d'études de l'Université d'Ottawa doivent se faire sans exception par le *Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario* (OUAC), même si l'élève ne désire pas ou ne peut pas faire d'autres demandes d'admission dans les autres universités ontariennes.

Les élèves du Lycée ayant terminé et réussi la classe de Première, y compris les cours préalables au programme d'études choisi, peuvent faire une demande d'admission en première année à l'Université d'Ottawa. Les élèves du Lycée ayant terminé la classe de Terminale et réussi les épreuves du baccalauréat, peuvent obtenir des équivalences jusqu'à concurrence d'une année d'études (30 crédits) dans un programme du premier cycle à l'Université d'Ottawa. Les équivalences obtenues dépendent des exigences du programme choisi. Les élèves qui ne réussissent pas les examens du baccalauréat français n'ont droit à aucune équivalence.

Échéanciers et critères relatifs aux offres d'admission

L'Université d'Ottawa émet ses premières offres d'admission conditionnelles à partir de décembre 2018 pour une entrée universitaire en septembre 2019 pour les candidat(e)s avec de très bons résultats académiques. L'Université continue d'émettre des offres d'admission jusqu'à la fin du mois de mai. Les premières offres d'admission sont basées sur la moyenne des notes de Seconde, de Première et du premier semestre de Terminale. Ces offres conditionnelles ne sont pas disponibles pour les programmes ayant des exigences particulières (tests, portfolios, entrevues, etc.).

L'Université d'Ottawa admet les élèves en provenance des lycées français au Canada, à partir de la classe de Première ou de la Terminale complétée et réussie, ayant atteint la moyenne minimale requise et ayant réussi les préalables d'admission. Les élèves de Terminale peuvent recevoir jusqu'à un maximum de 30 crédits d'équivalences pour les cours réussis avec une note minimale de 10/20. De plus, tous les candidats ont la condition obligatoire d'avoir réussi au moins **08/20 (62%) au cours de français de la classe de Première OU une moyenne de 08/20 en combinant les deux épreuves anticipées du Baccalauréat en français** pour être admis à l'Université d'Ottawa. Il n'y a aucune équivalence accordée pour le cours de français.

La moyenne minimale exigée pour l'admission aux programmes de l'Université d'Ottawa se situe entre 63% et 88% (8,25/20 et 14,5/20). Dans le cas où les candidats ne peuvent être admis au programme de leur choix, il est possible que l'Université d'Ottawa propose une offre alternative dans un programme d'études apparentées. Tous les détails concernant les offres de résidence, de bourses et d'équivalences de cours seront envoyés avec l'offre d'admission. Les candidats doivent répondre avant la date indiquée dans leur offre d'admission sur le OUAC.

Exigence linguistique pour les études en anglais : l'Université d'Ottawa exigera une épreuve écrite des candidats dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, ou n'ayant pas étudié au niveau secondaire en anglais ou en français, à temps plein, pendant au moins trois ans, au Canada ou dans un autre pays où l'anglais est une langue officielle. Toutefois, les statistiques de l'Université d'Ottawa démontrent que les programmes d'études enseignés en anglais sont plus contingentés que les programmes enseignés en français. Les chances d'admission sont donc plus grandes dans les programmes francophones.

Activités spéciales

La Journée portes ouvertes de l'Université d'Ottawa aura lieu le samedi 27 octobre 2018. Pour connaître le programme des activités et s'inscrire, veuillez consulter le site web : <http://www.uottawa.ca/evenements>. Les élèves peuvent également participer au programme « **Étudiant d'un jour** » à la Faculté des Arts et des Sciences sociales en assistant à un cours universitaire, en parlant aux professeurs et aux étudiants, en rencontrant un conseiller aux études et en visitant le campus et ses résidences. Pour plus de renseignements, les élèves intéressés pourront s'y inscrire sur site web de l'Université d'Ottawa à la Faculté des Sciences sociales <http://sciencessociales.uottawa.ca/pourquoi-sciences-sociales/premier-cycle/etudiant-jour> et la Faculté des Arts <https://arts.uottawa.ca/fr/visitez>

Ressources

Le Centre de développement de carrière de l'Université d'Ottawa propose un outil en ligne « **Que puis-je faire avec mes études en... ?** » afin de consulter les opportunités d'études et d'emploi après un programme d'études offert par l'université : <http://www.uottawa.ca/centre-developpement-carriere/etudes>

4. Demandes d'admission aux universités (hors Ontario).

a) QUÉBEC

Universités

Pour faire une demande d'admission dans les universités québécoises, l'élève devra s'adresser directement auprès du Bureau d'admission de chaque université concernée. Il est possible de faire une demande d'admission en ligne ou de télécharger les formulaires d'admission sur la plupart des sites web des universités. Il est grandement recommandé de faire ses demandes d'admission en ligne pour assurer la rapidité du traitement des dossiers de l'élève. **Toutefois, l'élève devra fournir par courrier postal les documents essentiels à l'étude de sa candidature.** L'élève peut également communiquer avec les Bureaux d'admission des universités pour qu'ils lui envoient les formulaires de demande d'admission.

Collèges (CÉGEP)

Plus de 128 programmes d'études existent au niveau collégial en formation technique d'une durée de 3 ans dans cinq grands domaines (biologiques et technologies agroalimentaires, physiques, humaines, administration, ainsi que arts et communications graphiques). Les programmes de formation technique des cégeps ne forment pas des ouvriers spécialisés ni des hommes ou des femmes de métier. Ces programmes collégiaux forment plutôt des techniciens ou des technologues, c'est-à-dire des personnes qui ont acquis la connaissance pratique d'une science. Les titulaires d'un diplôme d'études collégiales techniques ont accès directement au marché du travail.

Pour faire une demande d'admission dans un programme d'études collégiales au Québec, l'élève devra remplir un formulaire d'admission sur le site web du SRAM au <https://admission.sram.qc.ca/> La date limite pour compléter sa demande d'admission est le 1^{er} mars pour la session d'automne, et le 1^{er} novembre pour la session d'hiver. Pour de plus amples informations concernant les programmes d'études collégiales, l'élève pourra consulter les coordonnées des 79 établissements au www.sram.qc.ca.

b) CANADA

Pour les provinces canadiennes autres que le Québec et l'Ontario, l'élève doit faire ses demandes d'admission en s'adressant directement auprès des universités convoitées. Il est souvent possible de faire des demandes d'admission en ligne ou de télécharger les formulaires d'admission sur les sites web des universités. L'élève devra fournir par courrier postal les documents essentiels à l'étude de sa candidature ou les téléverser directement sur les sites intranet des universités. Il est grandement recommandé de faire ses demandes d'admission en ligne pour s'assurer de la rapidité du traitement des dossiers.

En générale, les dates limites pour faire une demande d'admission dans une université canadienne varient d'un établissement et d'un programme d'études à l'autre. L'élève pourra s'informer directement sur les sites web des universités ou au <https://www.etudesuniversitaires.ca/>.

L'élève doit s'assurer de satisfaire aux **exigences linguistiques des universités anglophones ontariennes ou canadiennes**, qui varient d'une université à l'autre. L'élève doit ABSOLUMENT se renseigner sur les exigences linguistiques sur les sites web des universités ou communiquer avec les Bureaux d'admission des universités convoitées. L'élève qui ne satisfait pas aux exigences linguistiques doit démontrer ses connaissances de l'anglais par le test TOEFL (*Test of English as a Foreign Language*) ou d'autres tests équivalents. Pour plus de renseignements concernant le TOEFL et pour s'inscrire, l'élève peut visiter le site web www.toefl.org. Les scores nécessaires pour s'inscrire dans les universités anglophones varient d'une université à l'autre et selon les programmes d'études envisagés. L'élève peut trouver dans la majorité des librairies, des ouvrages à jour réservés à la préparation aux épreuves du TOEFL ou d'autres tests de langues.

Ressources

Career Cruising est une plateforme de recherche sur les métiers et les formations au Canada : <http://public.careercruising.com/fr/>. Les élèves pourront y avoir accès en utilisant le nom d'utilisateur : lycee ; et mot de passe : claudel.

Répertoire des universités canadiennes de « Universités Canada » propose une base de données en ligne sur les programmes d'études offerts par les universités canadiennes : <http://www.etudesuniversitaires.ca/trouver-un-programme/>

Le Centre de développement de carrière de l'Université d'Ottawa propose un outil en ligne « **Que puis-je faire avec mes études en... ?** » afin de consulter les opportunités d'études et d'emploi après un programme d'études offert par l'université : <http://www.uottawa.ca/centre-developpement-carriere/etudes>

c) ÉTATS-UNIS

Pour faire une demande d'admission dans les collèges et les universités aux États-Unis, l'élève doit s'adresser directement auprès des établissements concernés. Il est souvent possible de faire des demandes d'admission en ligne ou de télécharger les formulaires d'admission sur leurs sites web. L'élève devra fournir par courrier postal ou en ligne les documents essentiels à l'étude de sa candidature. L'élève peut également communiquer avec les Bureaux d'admission pour qu'ils lui envoient les formulaires de demande d'admission. Il est grandement recommandé de faire ses demandes d'admission en ligne pour assurer la rapidité du traitement des dossiers de l'élève. Certaines universités utilisent un formulaire intitulé « Common Application » que vous pourrez télécharger sur le site suivant : <https://www.commonapp.org/>.

Pour obtenir de l'information concernant les études supérieures aux États-Unis, les établissements d'études supérieures, les procédures d'admission des collèges et des universités et les services d'aide financière, l'élève peut consulter le site web du *Collegeboard* à www.collegeboard.com. Pour trouver la liste des universités et collèges américains, consulter le site web USAcademics.com. L'élève pourra également obtenir des informations plus personnalisées en communiquant directement avec l'Ambassade des États-Unis à Ottawa au (613) 238-5335. Le site de l'Ambassade offre des informations sur les études de premier cycle aux États-Unis pour les Canadiens, des renseignements sur les tests d'admission SAT, TOEFL, LSAT, GRE et GMAT, ainsi que les programmes d'échange entre le Canada et les États-Unis à <https://ca.usembassy.gov/fr/education-culture-fr/>.

La plupart des universités américaines offrent deux périodes de demandes d'admission débutant soit en octobre (Early Admission) soit en janvier. L'élève qui aura fait parvenir sa demande d'admission en octobre aura une réponse d'admission plus tôt.

Pour être admissible aux universités américaines, l'élève doit généralement compléter les tests d'admission standardisés "SAT" ou « ACT » **avant** de compléter ses demandes d'admission. Ces tests en anglais sont administrés à différents moments dans l'année à Ottawa et à Montréal. L'élève doit consulter les sites web des universités convoitées, afin de connaître les exigences spécifiques et s'y inscrire par les sites web suivants : "SAT" <https://collegereadiness.collegeboard.org/sat> et « ACT » <http://www.act.org/content/act/en.html>. Il est nécessaire de débiter l'administration des tests SAT ou ACT pendant l'année de la classe de première, afin de respecter les délais de dépôts de candidature.

Les tests SAT comportent plusieurs tests : SAT I et SAT II. Le SAT I (Reasoning Test), est un test à choix multiples d'une durée de trois heures, évaluant le raisonnement verbal, la rédaction et le niveau en mathématiques. Les autres tests de type SAT II (Subject test) sont des tests de connaissance à choix multiples dans un domaine particulier, d'une durée d'une heure. Ces tests peuvent aborder des domaines variés comme la biologie, la chimie, la physique, le français et la littérature anglaise. Les universités peuvent demander à l'élève de compléter des domaines particuliers, soit plusieurs tests de type SAT II.

Le test linguistique de maîtrise de l'anglais TOEFL est également nécessaire pour être admis dans une université américaine. Pour s'inscrire, l'élève peut consulter le site suivant : <http://www.ets.org/toefl>. L'élève peut trouver des ouvrages à jour ou des sites web réservés à la préparation aux épreuves SAT et TOEFL, ainsi que de suivre des programmes préparatoires auprès d'écoles spécialisées (par exemples www.prepskills.com ou www.kaptest.com/index.jhtml).

Le processus de demande d'admission aux universités américaines exige beaucoup de préparation. L'élève doit remplir certains formulaires et rédiger des lettres de motivation et/ou répondre à de brèves questions proposées. De plus, l'élève doit fournir trois lettres de recommandation, de la part de deux professeurs et de la conseillère d'orientation ou du Proviseur. Ces lettres nécessitent beaucoup de réflexion et de consultation de la part des intervenants. L'élève doit donc allouer un certain délai aux intervenants, pour s'assurer de la qualité des lettres de recommandation. Il n'est pas nécessaire de demander une lettre de recommandation aux professeurs des cours dans lesquels l'élève réussit le mieux. Il est plutôt suggéré d'approcher les professeurs qui pourront mettre en valeur l'élève tant sur le plan personnel qu'académique.

Ressources

Onetonline.org est un outil de recherche pour les descriptions de métier et les opportunités d'emploi aux États-Unis.

d) FRANCE

(Sources : publications ONISEP, Site du *Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche* et du CNOUS)

UNIVERSITÉ

Licences générales

En France, les universités et les grandes écoles ont adopté une organisation des études en 3, 5 et 8 ans après le bac, conférant les grades de **licence** (L), **master** (M), et **doctorat** (D). L'objectif du **LMD** est de favoriser la mobilité des étudiants dans les pays européens, et la construction de parcours de formations personnalisés. Son principe : pour chaque diplôme, les enseignements sont découpés en semestres, correspondants chacun à 30 crédits ECTS, capitalisables et transférables en France (d'un établissement supérieur à l'autre) et en Europe (d'un pays à l'autre). Les **DUT**, les **BTS** et les **Prépas** sont également intégrés dans le **LMD**.

On entre à l'université pour y préparer la **licence** en trois ans. Ce diplôme n'est pas une fin en soi, mais seulement une étape vers des études plus longues. Il existe **huit Licences** dont certaines se déclinent en plusieurs mentions : **art** (arts plastiques et arts appliqués, histoire des arts et archéologie, musique, médiation culturelle et communication); **droit** (droit privé, droit public, droit européen et international, science politique); **économie et gestion** administration économique et sociale (AES), économie et gestion, sciences de la gestion, ressources humaines, licences bi disciplinaires); **lettre et langues** (langues étrangères appliquées (LEA), langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE), lettres, sciences du langage); **sciences humaines et sociales** (géographie, histoire, information-communication, philosophie, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation); **sciences et technologies** (mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS), mathématiques et informatique (MI), sciences de la matière (SM), sciences de la terre et de l'univers (STU), sciences de la vie (SV), sciences et technologies pour l'ingénieur (STPI)); **techniques des activités physiques et sportives (STAPS)** et **théologie** (théologie catholique, théologie protestante).

Inscription aux universités

- **Préinscription obligatoire** par le portail **Parcoursup** : <https://www.parcoursup.fr/> du 22 janvier au 20 mars.

Licences professionnelles

DUT

Les **Diplômes universitaires de technologie** (DUT) existent dans de nombreuses spécialités couvrant tous les secteurs d'activités et permettent de s'adapter à une famille d'emplois. Ils se préparent en deux ans après le bac et leur objectif est de former des jeunes en prise directe avec le monde de l'entreprise. À l'origine, ces diplômes ont été conçus pour une insertion professionnelle immédiate, mais aujourd'hui ils sont de plus en plus utilisés comme tremplin vers des études supérieures longues.

Les DUT sont délivrés par les Instituts universitaires de technologie (IUT), rattachés aux universités. La formation professionnelle représente la moitié du programme. Le DUT est accordé dans le cadre du contrôle continu.

L'admission en IUT s'effectue sur dossier. Le dossier comporte les notes de première et de terminale et les appréciations des professeurs. Il peut être complété par une lettre. Pour certaines spécialités, les candidats peuvent subir un entretien et des tests.

Inscription aux DUT

- **Préinscription obligatoire** par le portail **Parcoursup** : <https://www.parcoursup.fr/> du 22 janvier au 20 mars.

DEUST

Avec plus de 80 spécialités, le **diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques** propose des formations en deux ans sur un créneau pointu très adapté au marché du travail local. **Accès** : directement après le bac ou après une 1^{ère} ou 2^{ème} année de licence, sur dossier, voire sur entretien ou tests.

Les domaines de spécialités du DUT sont : Bâtiments, travaux publics; Commerce, économie, gestion; Droit, immobilier; Industrie; Information, communication; Santé, social; Sciences; Transports, tourisme.

Inscription aux DEUST

- **Préinscription obligatoire** par le portail **Parcoursup** : <https://www.parcoursup.fr/> du 22 janvier au 20 mars.

BTS

Comme les DUT, les Brevets de technicien supérieur (BTS) existent dans de nombreuses spécialités couvrant tous les secteurs d'activités (Agriculture-environnement; Arts et culture; Bâtiment, travaux publics; Commerce, économie, gestion; Droit, immobilier; Industrie; Information, communication; Santé, social; Sciences; Transports, tourisme). Ils se préparent en deux ans après le baccalauréat français et leur objectif est de former des jeunes en prise directe avec le monde de l'entreprise. À l'origine, ces diplômes ont été conçus pour une insertion professionnelle immédiate, mais aujourd'hui ils sont de plus en plus utilisés comme tremplin vers des études supérieures longues.

Les BTS sont préparés dans les sections de technicien supérieur (STS) publiques et privées sous et hors contrat avec l'État et sanctionnent des formations plus pointues que les DUT. La formation professionnelle représente les deux tiers du programme. Le BTS est obtenu après la réussite à un examen.

L'admission en STS s'effectue sur dossier. Le dossier comporte les notes de première et de terminale, dans certains cas de travaux personnels (des dessins dans la section arts, par exemple). Il peut être complété par une lettre de motivation. Pour certaines spécialités, les candidats peuvent subir un entretien et des tests.

Inscription aux BTS ou DUT :

- **Préinscription obligatoire** par le portail **Parcoursup** : <https://www.parcoursup.fr/> du 22 janvier au 20 mars.

LYCÉES OU ÉCOLES

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Les classes préparatoires **littéraires et artistiques, économiques et commerciales** ou **scientifiques et technologiques** se déroulent sur deux ans en lycée. Ils préparent les élèves aux concours d'entrée dans les écoles de commerce, d'ingénieurs ou les écoles normales supérieures. Ces écoles sont accessibles avec un baccalauréat et sur dossier scolaire. Ces classes dispensent des formations d'un niveau correspondant au premier cycle de l'enseignement supérieur. Quelques Grandes Écoles sont accessibles directement après le Baccalauréat ; une sélection est toujours de règle. En classe préparatoire, l'investissement personnel est important et le rythme soutenu. Il existe une lourde charge de travail et de la compétition entre les élèves.

Les **classes préparatoires littéraires et artistiques** privilégient le français, l'histoire, la philosophie, et les langues vivantes et anciennes, ainsi que la géographie. Les classes littéraires préparent aux concours des écoles normales supérieures (ENS), de l'école nationale des chartes, des écoles supérieures de commerces et de gestion, ainsi que des instituts d'études politiques.

Les **classes préparatoires économiques et commerciales** préparent aux concours d'entrée dans les écoles de commerce et de gestion, ainsi qu'aux écoles normales supérieures (ENS). Elles se déclinent en plusieurs options : scientifique, économique, technologique. Y sont admis des élèves ayant un profil équilibré entre les mathématiques, les lettres et l'économie.

Les **classes préparatoires scientifiques** constituent la voie principale d'accès aux écoles d'ingénieurs et aux grandes écoles scientifiques comme les écoles normales supérieures (ENS), les écoles militaires (Saint-Cyr, Navale, Air) ou les écoles nationales vétérinaires. Quelle que soit la filière choisie (mathématiques, physique, technologie, sciences de l'ingénieur, biologie, sciences de la terre, sciences industrielles) les élèves doivent être bons, voire excellents en mathématiques et en physique.

La très grande majorité des étudiants des prépas scientifiques ou commerciales réussissent à intégrer une école d'ingénieurs ou de commerce. Les étudiants des prépas littéraires ont plus de mal à entrer en ENS (peu nombreuses) mais sont bien préparés pour réussir les concours des instituts d'études politiques et des écoles de journalisme, ou bien pour réussir des études universitaires. Dans tous les cas, après un échec au concours, les étudiants peuvent se réorienter facilement. Et, même s'ils n'obtiennent pas d'équivalence systématique, ils ont la possibilité d'intégrer, outre l'université, une école spécialisée, un IUT, etc.

Pour augmenter ses chances d'être admis en classe préparatoire et tirer profit de l'enseignement qui y est dispensé, il faut choisir un lycée à sa portée. L'élève doit donc tenir compte de son profil (niveau scolaire, capacité de travail) et de ses objectifs professionnels, ainsi que du degré d'exigence de l'établissement convoité. Se renseigner, sur ce dernier point, avant le mois de janvier de la terminale.

Les élèves sont sélectionnés sur dossier. Sont ainsi examinées les notes de première et de terminale (voire seconde) et les appréciations des professeurs, de même que la motivation de l'élève. Mais il n'est pas nécessaire d'être un « brillant élève ».

Inscription aux Classes préparatoires :

- **Préinscription obligatoire** par le portail **Parcoursup** : <https://www.parcoursup.fr/> du 22 janvier au 20 mars.

Grandes écoles et Grands établissements

Les écoles d'ingénieurs et de commerce, de même que les écoles normales supérieures s'adressent à des étudiants sélectionnés. Elles délivrent des formations très prisées des employeurs. On y accède après les classes préparatoires, mais pas seulement.

Les **Écoles normales supérieures** (ENS Ulm, ENS Lettres et sciences humaines à Lyon, ENS Cachan, ENS Lyon) sont le nec plus ultra de la formation d'enseignants et de chercheurs de haut niveau. Leurs étudiants y reçoivent une formation intellectuelle très poussée dans des domaines aussi variés que les lettres, les sciences, les langues, les sciences sociales ou encore les technologies.

Près de 200 **Écoles de commerce** délivrent un diplôme à bac +4 ou +5 (HEC Paris, ESSEC, etc.). Avant de postuler, il est nécessaire de se renseigner sur le sérieux et la reconnaissance des diplômes de l'établissement convoité. De nombreuses écoles sont généralistes, proposant à leurs étudiants une spécialisation en dernière année (marketing, finance, comptabilité, etc.). Il existe en outre des écoles spécialisées dans l'international ou la vente.

Plus de 250 **écoles d'ingénieurs** (dont 120 en université) délivrent un diplôme d'ingénieur, de niveau bac +5. Les unes sont généralistes (polytechnique, Centrale, les Mines, etc.) et forment des ingénieurs aux compétences pluridisciplinaires pour tous les secteurs professionnels. Les autres sont spécialisées dans un domaine particulier : agroalimentaire, chimie, mécanique, etc.

D'**autres Grandes écoles** existent : École des chartes, École du Louvre, École nationale de la magistrature, Instituts d'études politiques-IEP, Écoles vétérinaires.

Une centaine d'écoles d'ingénieurs ainsi qu'une quarantaine d'écoles de commerce recrutent au niveau du bac. Certaines sur dossier, d'autres sur concours, par le biais de procédures communes ou selon leurs propres critères.

La majorité des écoles de commerce et d'ingénieurs, les écoles vétérinaires ainsi que les ENS recrutent sur concours communs après une classe préparatoire.

Les étudiants avec un diplôme de type BTS ou DUT, une licence ou une première année de master peuvent intégrer la plupart de ces écoles, par le biais des admissions parallèles.

Quant aux autres grandes écoles (écoles nationales supérieures d'art, de cinéma, École nationale de la magistrature...), elles accueillent sur concours des étudiants qui possèdent déjà un niveau d'études bac+2 au minimum, voire bac+4 pour certaines.

Inscription aux Grandes écoles post-bac :

- **Écoles d'ingénieurs du réseau Fésia** : **Préinscription obligatoire** par le portail **Parcoursup** : <https://www.parcoursup.fr/> du 22 janvier au 20 mars.
- **Écoles de commerce** : Une quarantaine d'écoles recrutent leurs étudiants directement après le baccalauréat, sur concours. Elles se sont regroupées en banques d'épreuves communes pour effectuer la sélection de leurs élèves : banque Accès, Sesame, Pass, Team, etc.

- **Écoles nationales supérieures d'art** : Se renseigner auprès de chaque école.

Institut d'études politiques (IEP)

Les IEP recrutent à différents niveaux : en 1^{re}, 2^e et 4^e années, de bac à bac+3. La sélection se fait, selon les IEP, sur concours ou examen d'entrée, et parfois sur titres et dossier.

Tous les IEP recrutent, en 1^{re} année avec le baccalauréat français (de l'année, voire de l'année antérieure), sur examen d'entrée ou sur concours. Cela signifie que les candidats sont admis en fonction de leur rang de classement.

À noter : les six IEP d'Aix-en-Provence, de Lille, de Lyon, de Rennes, de Strasbourg et de Toulouse le font dans le cadre d'un concours commun.

Inscription aux IEP :

- **En ligne par le Réseau-ScPo** : <http://www.reseau-scpo.fr/>.
- **Sciences Po Paris, Bordeaux** : **concours d'entrée** (voir les sites web des établissements).

Écoles spécialisées

Paramédical, social, arts et architecture, musique, danse, spectacle, communication, commerce, gestion, droit, immobilier, armée sont les nombreux secteurs des formations spécialisées. Chaque année, des bacheliers s'engagent dans des études spécialisées, dont la durée varie entre deux et six ans selon les écoles et les secteurs. À quelques exceptions près (écoles d'art ou d'infirmière), il n'existe pas de diplômes intermédiaires permettant de s'insérer à mi-parcours. Les systèmes d'équivalence avec d'autres filières sont rares.

Les formations délivrées par les écoles spécialisées mènent en général à un métier précis : infirmière, assistant de service social, commercial, vendeur, etc. Elles sont sanctionnées par des diplômes d'État ou reconnus par la profession. Il existe des écoles privées hors contrat, sous contrat et reconnues. Il est important de bien connaître le « label » des écoles convoitées.

Les places sont comptées dans les écoles spécialisées. Il faut non seulement posséder le baccalauréat (le bac scientifique est demandé pour certains cursus) mais aussi franchir la sélection d'entrée. Concours, examen, test ou entretien, tels sont les outils utilisés pour tester les connaissances et les motivations des candidats. À savoir : une année préparatoire à l'issue de la terminale est souvent utile, particulièrement pour affronter les concours d'entrée dans les écoles paramédicales. Les écoles sociales ou encore les écoles d'art. Il faut néanmoins que le contenu de cette préparation soit bien adapté à l'attente de l'élève, à son niveau, à la série du bac et au concours qu'il envisage de passer. Parfois, une expérience préalable constitue un autre critère de sélection. C'est le cas des écoles du secteur social qui demandent aux candidats d'avoir acquis une expérience professionnelle dans l'animation. Compte tenu de la diversité des conditions de recrutement, s'informer sur ce sujet est indispensable. Et le plus tôt sera le mieux !

Les inscriptions dans les écoles spécialisées se déroulent tôt dans l'année de terminale. Elles débutent dès septembre dans les écoles du secteur social, dès décembre-janvier dans les écoles paramédicales et d'art, en février-mars dans les écoles d'architecture, au cours du deuxième trimestre dans les écoles de commerce. Il est nécessaire de se renseigner directement auprès des établissements. Pour les écoles paramédicales et sociales, il est possible de contacter la *Direction régionale des affaires sanitaires et sociales* (DRASS).

Enfin, de nombreuses écoles n'ouvrent leurs portes qu'à des étudiants déjà diplômés (bac+2, +3, ou +4). Pour les écoles privées, renseignez-vous : elles sont souvent onéreuses.

Inscription aux Écoles spécialisées :

- Se renseigner auprès des établissements.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont très variables dans l'enseignement supérieur en France. Une inscription à l'université coûte environ 170 Euros de droits d'inscription. Les frais liés à une inscription en IUT, en section BTS des lycées publics et dans la plupart des écoles d'ingénieurs, sont du même ordre. En revanche, les écoles de commerce, comme les lycées privés hors contrat, affichent des tarifs qui peuvent varier souvent autour de 4 500 Euros.

Dossier social étudiant (DSE)

Le Dossier social étudiant est géré par le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS). Son objectif est de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur en accompagnant leur vie quotidienne.

Ce dossier s'adresse uniquement aux élèves de nationalité française. Il permet de faire une demande de logement en résidence universitaire et une demande de bourse universitaire sur critères sociaux. La demande de bourse d'enseignement supérieur et/ou de logement peut se faire par internet en se connectant sur le site du CNOUS au www.cnous.fr, à la rubrique « Vie étudiante ».

Le Service culturel de l'Ambassade de France à Ottawa se chargera de faire parvenir votre DSE au CROUS.

Le Dossier social dûment complété devra inclure les pièces complémentaires suivantes : une photocopie des revenus perçus par les parents, un certificat de scolarité préparé par le secrétariat du lycée, et une note confirmant la situation personnelle de la famille réalisée par l'Ambassade de France. Prendre note que les élèves du Lycée Claudel n'ont pas de numéro BEA.

La **bourse universitaire sur critères sociaux** s'adresse aux étudiants de moins de 26 ans aux ressources familiales limitées et poursuivant des études en formation dans un établissement relevant du *Ministère de l'Éducation Nationale*. Pour demander une bourse sur critères sociaux, l'élève devra constituer une demande en remplissant le DSE entre le 15 janvier et le 15 avril (dates à confirmer). L'élève pourra formuler jusqu'à sept vœux, dont quatre dans une même académie.

Pour de plus amples informations concernant les bourses universitaires sur critères sociaux et les autres bourses accessibles aux candidats français, l'élève devra consulter le site web du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) au <http://www.cnous.fr>.

Les **étudiants canadiens ou étrangers** désirant une bourse d'études doivent contacter le ministère de l'éducation de leur pays d'origine ou faire des demandes de bourses d'études privées. Certaines bourses peuvent être accordées par des fondations, entreprises, organisations internationales ou non gouvernementales. L'élève peut obtenir plus de détails en consultant le site du CNOUS au <http://www.cnous.fr> ou Campus France www.campusfrance.org. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) offre une **bourse d'excellence-Major** aux meilleurs élèves étrangers des lycées français à l'étranger, ayant obtenu une mention Bien ou Très Bien au baccalauréat français, pour

financer leurs études (CPGE ou université) en France. Cette bourse est accordée pour une durée de deux ans et peut être exceptionnellement prolongée d'un an. Les candidats sont sélectionnés selon les critères suivants : les bulletins scolaires de seconde à la terminale, une lettre de motivation, l'appréciation du conseil de classe et du chef d'établissement et l'avis du Service culturel de l'Ambassade de France. Les élèves sélectionnés seront avisés par la Direction des procédures à suivre pour compléter leur dossier. La ou les candidatures retenues par le lycée, seront acheminées au Service culturel avant le mois de mai.

Les étudiants étrangers peuvent exercer une activité professionnelle salariée dans la limite d'un temps partiel annualisé.

La demande de **logement en résidence universitaire** est le deuxième volet du Dossier social étudiant (DSE) commun à une demande de bourse. Pour demander un logement en résidence universitaire, l'élève devra constituer une demande en remplissant le DSE entre le 15 janvier et le 15 avril (dates à confirmer). L'élève devra consulter le site web du CROUS aux logements universitaires avant de faire ses choix définitifs de logement.

La demande de bourse et/ou logement universitaire doit être formulée avant même d'avoir passé les examens du bac ou obtenu une réponse positive à l'admission de l'élève à un établissement d'études supérieures. Chaque élève ne peut présenter qu'un seul dossier même s'il est candidat à l'entrée dans plusieurs établissements ou s'il sollicite plusieurs aides financières, quelles que soit l'académie.

Pour de plus amples informations concernant les logements en résidences universitaires, les types de logement, ses critères d'attribution et ses conditions d'admission, l'élève devra consulter le site web du CROUS au <http://www.cnous.fr/logement/>.

L'élève devra s'informer sur les différents critères d'admissibilité et les possibilités de logement aux universités convoitées auprès du site web du CROUS entre le 15 janvier et le 30 avril (dates à confirmer) pour la rentrée universitaire suivante.

L'agence « Relocalisation service » propose des services d'accueil et de logement aux étudiants étrangers qui vont intégrer une École ou Université en France. Il propose des services de recherche de logement, aide à la préparation des formalités administratives, etc. : Relocation service, 6 passage Saint-Philippe du Roule, 75008 Paris 01 42 89 09 15, <http://www.relocation-service.fr/>

Ressources

Le site de l'ONISEP, regroupe l'information nationale et régionale français sur les métiers et formations : <http://www.onisep.fr/> . L'AEFE met à votre disposition des informations sur l'enseignement supérieure français : <http://www.aefe.fr/orientation/panorama-general>

e) ROYAUME-UNI

Les demandes d'admission dans les universités du Royaume-Uni sont centralisées par *Universities and Colleges Admissions Service (UCAS)* au <https://wwwucas.com/>. Les élèves peuvent également trouver des renseignements pertinents sur les études au Royaume-Uni sur le site web du British Council of Canada au <http://www.britishcouncil.org/>. Le processus de demande d'admission exige beaucoup de préparation. Tout comme pour les universités américaines, l'élève devra commencer ses démarches au cours de l'année de première.

5. **Dates limites pour les demandes d'admission aux universités** (calendrier donné à titre indicatif).

Il est fortement recommandé d'entreprendre les demandes d'admissions **avant** les vacances de fin d'année (Noël) pour s'assurer d'une réponse d'admission plus rapide des universités.

Ontario	Variable - À vérifier sur les sites web des universités 1^{er} février - Collèges d'arts et de technologiques : https://www.ontariocolleges.ca
Université d'Ottawa	1^{er} mars - Génie du logiciel 1^{er} avril - Tous les candidats internationaux 1^{er} avril - Arts visuels, Journalisme numérique, Musique, Musique/Sciences, Relations publiques, Sciences infirmières, Nutrition, Service social 1^{er} mai - Droit civil 1^{er} juin - Tous les autres programmes
Québec	15 janvier - Médecine et autres programmes en santé à Université de Montréal, Université Laval et Université Sherbrooke 15 janvier - Université McGill 15 janvier - Polytechnique Montréal (candidats internationaux) 1^{er} février - Université de Montréal ; Université Laval (programmes contingentés et candidats étrangers) 1^{er} mars - Polytechnique Mtl (candidats internationaux), Université Laval (programmes à capacité d'accueil non limitée) ; et autres universités 1^{er} mars - Cégeps (voies pré-universitaire et technique)
Canada	Variable - À vérifier sur les sites web des universités : https://www.etudesuniversitaires.ca/
États-Unis	Octobre (early admission) et janvier
France	22 janvier au 13 mars - Licences, PACES, CPGE, DUT, BTS, Écoles nationales supérieures d'architecture, formations d'ingénieur et en ingénierie, école de commerces, écoles supérieures d'arts, etc. Dates variables de concours et de dépôt des dossiers- S'informer sur les sites web des établissements : Écoles d'ingénieur Sciences Po Paris et autres campus Instituts d'études politiques (IEP) Université Paris-Dauphine Écoles spécialisées 15 janvier au 31 mai - Saisie du Dossier sociale étudiant (DSE) - Début avril - Bourse Excellence-Major de l'AEFE
Royaume-Uni	À vérifier sur les sites web des universités et sur le site UCAS : https://www.ucas.com/

6. Procédures à l'envoi des bulletins scolaires auprès des universités.

1. **COMPLÉTER SES DEMANDES D'ADMISSION À PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE**
 - a. L'élève devra préalablement compléter ses demandes d'admission en ligne sur les sites web des universités (hors Ontario) OU par le formulaire 105D pour les universités de l'Ontario AVANT d'envoyer ses bulletins scolaires aux universités.
 - b. À l'exception des demandes d'admissions anticipées, il est fortement recommandé à l'élève de compléter ses demandes d'admission **à partir du 1^{er} novembre**, pour que ses bulletins scolaires soient bien reçus aux bureaux des admissions avant les dates limites prescrites par les universités.
2. **ACCUSÉ RÉCEPTION DES DEMANDES D'ADMISSIONS PAR LES UNIVERSITÉS**
 - a. L'élève recevra une **confirmation** par courriel ou courrier postal de l'université sur la **réception de sa demande d'admission**. Généralement, ce courriel ou cette lettre est envoyé rapidement si l'élève postule directement en ligne sur le site de l'université (hors Ontario) ou deux à trois semaines pour les demandes d'admission aux universités de l'Ontario.
 - b. Si l'élève n'a pas reçu de confirmation de réception de son dossier de la part de l'université, il devra communiquer rapidement et directement auprès du Service des admissions de l'université pour s'assurer que sa demande d'admission a bien été reçue.
3. **NUMÉRO D'IDENTIFICATION ÉTUDIANT- MATRICULE**
 - a. Le bureau d'admission des universités communiquera à l'élève candidat un **numéro d'identification étudiant ou de matricule** dans le courriel ou la lettre d'accusé réception de la demande d'admission.
 - b. Ce **numéro de référence** devra être indiqué sur **tous les bulletins scolaires en version papier**, tous les **autres documents** et **lettres** qui seront envoyés à l'université. Ceci évitera la perte de documents essentiels à l'étude du dossier de candidature.
4. **DEMANDE DES BULLETINS SCOLAIRES OFFICIELS DU LYCÉE CLAUDEL – VERSION ÉLECTRONIQUE**
 - a. Les élèves de Terminale recevront leurs différents bulletins scolaires de Seconde et de Première /20 et en % par courriel par le secrétariat du lycée en novembre.
 - b. Les élèves pourront ainsi téléverser les différents bulletins scolaires par voie électronique directement sur les sites des universités qui le demandent.
5. **DEMANDE DES BULLETINS SCOLAIRES OFFICIELS DU LYCÉE CLAUDEL – VERSION PAPIER SEULEMENT**
 - a. Après avoir complété sa demande d'admission à l'université, l'élève pourra faire une demande de bulletins scolaires officiels auprès de l'administration du lycée en complétant en ligne le **formulaire « Demande de bulletins scolaires officiels du Lycée Claudel pour les universités et les collèges »**, disponible sur le site web du lycée (section Vie au lycée, Pôle Vie de l'Élève, cellule Orientation). **Tous les bulletins scolaires officiels de l'élève en version papier seront envoyés aux universités et aux collèges par l'élève ou un membre de sa famille.**
6. **FORMULAIRE GOOGLE - DEMANDE DE BULLETINS SCOLAIRES OFFICIELS DU LYCÉE CLAUDEL POUR LES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES**
 - a. L'élève devra remplir le formulaire en indiquant les universités et leurs numéros d'identification étudiant ou de matricule respectifs pour chacune.
 - b. **Un délai de 10 jours ouvrables est nécessaire pour la préparation de bulletins scolaires officiels en période achalandée.** L'élève devra en tenir

compte pour les délais d'envoi aux universités et les dates limites pour déposer leur dossier de candidature aux universités.

7. RÉCUPÉRATION DES BULLETINS SCOLAIRES OFFICIELS EN **VERSION PAPIER** À LA RÉCEPTION DU SECRÉTARIAT DU LYCÉE CLAUDEL
 - a. Les bulletins scolaires officiels de l'élève en version papier seront **recupérés dans une enveloppe à la réception du secrétariat du Lycée Claudel** jusqu'à 10 jours après avoir complété le formulaire Google pour la demande de bulletins scolaires officiels du Lycée Claudel pour les universités et les collèges. L'élève devra s'adresser à Mme Radia Fanous, à la réception du lycée pour connaître le délai d'attente de leur demande.
 - b. Il n'y a **pas de frais associés** à la préparation des bulletins scolaires officiels pour les demandes d'admission aux universités ou collèges.
8. AUTRES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ÉTUDE DU DOSSIER DE CANDIDATURE
 - a. L'élève pourra annexer à l'enveloppe de son dossier d'envoi les autres documents nécessaires à l'étude de sa candidature (certificat de naissance, preuves de connaissance de l'anglais, etc.). Ces documents supplémentaires devront être **identifiés** par le nom de l'élève ainsi que son numéro d'identification de dossier de candidature de l'université.
 - b. Les bureaux des admissions pourraient aussi exiger la description des cours suivis en Terminale, afin d'attribuer des équivalences universitaires (crédits). Les **descriptions des cours du système éducatif français** sont disponibles sur le **site d'Eduscol** à <http://eduscol.education.fr>. L'élève devra faire parvenir lui-même les descriptions des cours aux bureaux des admissions des universités ou collèges.
9. SÉQUENCES D'ENVOI DES BULLETINS SCOLAIRES DU LYCÉE CLAUDEL AUX UNIVERSITÉS ET COLLÈGES
 - a. Le découpage pédagogique oblige les élèves du lycée à faire parvenir leurs bulletins scolaires aux universités (par la poste ou téléversement) en trois temps :
 1. **Dès novembre** : Envoi par l'élève des bulletins scolaires des années précédentes (2^{de} et/ou 1^{ère}).
 2. **Fin janvier : Après le conseil de classe du 1^{er} semestre de Terminale** - Envoi par l'élève du bulletin scolaire du 1^{er} semestre de Terminale.
 3. **En juin : Après les épreuves du baccalauréat** - Envoi par l'élève du bulletin scolaire du 2^{ème} semestre de Terminale et des épreuves du baccalauréat français.
10. EXIGENCES EN TERME DE BULLETINS SCOLAIRES SELON LES UNIVERSITÉS
 - a. La plupart des universités ou collèges demandent les bulletins scolaires de la Seconde ou de la Première à la Terminale. Les universités ou collèges peuvent exiger des relevés de notes sur /20 ou en pourcentage (selon l'équation "**note sur /20 x 4 + 30 = note sur /100**").
 - b. Les élèves pourront trouver la liste des exigences relative à l'envoi des bulletins scolaires concernant la plupart des universités canadiennes en l'annexe I de ce document, et pourront également trouver ces informations sur le document Google Feuille de calcul partagé avec les élèves de Terminale, intitulé « **Dossiers d'admissions - Universités canadiennes - Automne 2019** ».
 - c. Puisque les exigences d'admissions, documents nécessaires et dates limites peuvent être changées à tout moment, **l'élève a donc la responsabilité de doublement vérifier l'information en ce qui concerne ses dossiers de candidature.**

ANNEXE I
Exigences de certaines universités relatives à l'envoi
des relevés de notes officiels

D'autres documents (par exemple, acte de naissance, preuve de connaissance de l'anglais, portfolio, examens Advanced Placement) peuvent être exigés par les universités pour entamer l'étude des dossiers de candidature. Les élèves devront s'informer auprès des établissements convoités pour savoir si des documents supplémentaires doivent être fournis.

Les bureaux des admissions des universités peuvent aussi exiger la description des cours suivis en terminale, afin d'attribuer des équivalences universitaires (crédits). **Les descriptions des cours du système éducatif français** sont disponibles sur le site d'Eduscol à <http://eduscol.education.fr>. Les élèves doivent faire parvenir eux-mêmes ces descriptions aux bureaux des admissions des établissements convoités qui souhaitent les recevoir.

L'information ci-dessous est donnée à titre indicatif seulement. Les élèves ont la responsabilité de vérifier les exigences directement auprès des établissements convoités, avant tout envoi de relevés de notes. Tout changement devra être signalé à Mme Radia FANOUS, au secrétariat du lycée.

QUÉBEC - UNIVERSITÉS

- **Bishop's University**
Bureau du registraire 1 (877) 822-8200, liaison@ubishops.ca
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **Université Concordia**
Bureau des admissions (514) 848-2424
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Seconde, Première, Terminale et Résultats du baccalauréat
 - Envoi : Téléverser les bulletins scolaires en ligne, copies originales à envoyer en juin.

- **HEC Montréal**
Bureau des admissions (514) 340-6515, admission.info@hec.ca
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat
 - Envoi : Téléverser les bulletins scolaires en ligne, copies originales à envoyer en juin.

- **Polytechnique de Montréal**
Bureau des admissions (514) 340-4711
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Seconde, Première, Terminale et Résultats du baccalauréat
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **Université Laval**
Bureau des admissions 1 (877) 785-2825, info@ulaval.ca
Bureau du registraire 1 (877) 785-2825, poste 3080, reg@reg.ulaval.ca
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **Université McGill**
Bureau des admissions (514) 398-3240
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat
 - Envoi : Téléverser les bulletins scolaires en ligne, copies originales à envoyer en juin.
- **Université de Montréal**
Bureau des admissions (514) 343-7394
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Téléverser les bulletins scolaires en ligne, copies originales à envoyer en juin.
- **Université Sherbrooke**
Bureau de registraire 1 (800) 267-8337
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : en % ; Seconde, Première, Terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.
- **UQAM**
Bureau des admissions (514) 987-3000
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.
- **Université du Québec en Outaouais**
Bureau des admissions (819) 773-3900
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

QUÉBEC – CÉGEPS

- **Cégeps**
SRAM – (514) 948-7726
 - Formulaire : en ligne au www.sram.qc.ca
 - Bulletins scolaires : en % ; Pour les élèves de Première : Troisième, Seconde, Première ; Pour les élèves de terminale : Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.
- **Institut du tourisme et d'hôtellerie**
1 (800) 361-5111
 - Formulaires : ITHQ (programmes niveau secondaire) et SRAM (programmes niveau collégial) au www.sram.qc.ca.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

ONTARIO - UNIVERSITÉS

- **University of Brock**
Bureau des admissions (905) 688-5550
Bureau de liaison – 1 (800) 864-2860, liaison@uwindsor.ca
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : en % ; Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **Université Carleton**
Bureau du registraire (613) 520-4410
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : en % ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **University of Guelph**
Bureau du registraire (519) 824-4120, admission@registrar.uoguelph.ca
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : /20 ; Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **Université Laurentienne**
Bureau des admissions 1(800) 263-4188
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : en % ; Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **McMaster University**
Bureau des admissions (905) 525-9140
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **Université d'Ottawa**
Service de liaison (613) 562-5779
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : en % ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Téléverser les bulletins scolaires en ligne, copies originales à envoyer en juin.

- **Queen's University**
Bureau des admissions (613) 533-2218
jesse.campling@queensu.ca
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **Ryerson University**
Bureau des admissions (416) 979-5000
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : /20 ; Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **University of Toronto**
St.George Campus - Bureau des admissions (416) 978-2190
Mississauga - Bureau du registraire (905) 828-5400
Scarborough - Bureau du registraire (416) 287-7529
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Télédéposer les bulletins scolaires en ligne, copies originales à envoyer en juin.

- **University of Trent**
 Bureau de liaison 1 (888) 739-8885, liaison@trentu.ca
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : /20 ; Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **University of Waterloo**
 Bureau des admissions (519) 888-4567, poste 33106
liaison@uwaterloo.ca
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : /20 ; Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Télédéposer les bulletins scolaires en ligne, copies originales à envoyer en juin.

- **University of Western Ontario**
 Bureau du registraire (519) 661-2100, #2, #2
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **University of Windsor**
 Bureau de liaison 1 (800) 864-2860, liaison@uwindsor.ca
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : en % ; Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **York University**
 Bureau des admissions (416) 736-2100
 - Formulaire : 105D en ligne au www.ouac.on.ca
 - Bulletins scolaires : /20 ; Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

ONTARIO - COLLÈGES D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE

- **La Cité collégiale**
 Bureau des admissions (613) 742-2483
 - Formulaire : SACO au www.collegesdelontario.ca
 - Bulletins scolaires : en % ; Seconde, Première, Terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **Collège Algonquin**
 Bureau des admissions (613) 727-4723, poste 5343
 - Formulaire : SACO au www.collegesdelontario.ca
 - Bulletins scolaires : en % ; Seconde, Première, Terminale et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **Sheridan College - ON**
Bureau des admissions (905) 849-2800, infosheridan@sheridanc.on.ca
 - Formulaire : SACO au www.collegesdelontario.ca
 - Bulletins scolaires : en % ; Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

AUTRES PROVINCES

- **University of Alberta- AB**
Bureau du registraire (780) 492-3113
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **University of Victoria - BC**
Bureau de liaison (250) 721-7211, liaison@uwindsor.ca
 - Formulaire : en ligne au www.registrar.uvic.ca
 - Bulletins scolaires : en % ; Seconde, Première, Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **British Columbia University - BC**
Bureau des admissions (877) 221-6331
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : /20 ; seconde, première, terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

- **University of Dalhousie - NE**
Bureau des admissions (902) 494-2211
 - Formulaire : en ligne, sur le site de l'université.
 - Bulletins scolaires : en % ; Seconde, Première et Terminale, et Résultats du baccalauréat.
 - Envoi : Copie officielle en papier sous enveloppe scellée.

ANNEXE II BOURSES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

FAQ DES BOURSES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES AU CANADA

Qui est éligible aux bourses d'études ?

- Tous et toutes !

Quels types de bourses sont offertes ?

- Bourses d'entrée à l'université
- Bourses universitaires (à demander avant l'inscription à l'université, consultez les sites web des universités pour explorer les offres de bourses)

Qui offre les bourses d'études ?

- Des universités
- Le gouvernement du Canada
- Les gouvernements provinciaux
- Des écoles
- Des organismes communautaires
- Des compagnies privées
- Des individus

Quels sont les critères d'admission aux bourses d'études ?

- Les résultats scolaires
- Les difficultés financières
- Les activités parascolaires
- Les habiletés spécifiques
- Les passe-temps
- L'origine ethnique
- Les affiliations diverses
- Etc.

Comment choisir une bourse d'études ?

- L'élève doit choisir une bourse qui correspond à ses atouts et à ses qualités.
- Pour les sites web ayant des bases de données de bourses disponibles, il suffit de remplir le profil personnel de l'élève pour qu'on lui propose des bourses reliées à ses qualités et ses atouts.
- Pour information, les 7 363 bourses d'entrée énumérées dans le Répertoire Scholarships Canada www.scholarshipscanada.com
- Bourses réparties selon les critères d'admission suivants : Implication agricole, implication sportive, activités parascolaires, rôle de leadership, engagement dans les écoles ou les services communautaires, étudiants ayant certains handicaps.

Est-il nécessaire de faire une demande ?

- La plupart des bourses requièrent une demande de bourse dûment remplie. Cependant, pour certaines bourses d'entrée à l'université, il n'est parfois pas nécessaire de remplir une demande. Les critères d'admission de ces bourses d'entrée automatiques sont uniquement reliés aux résultats académiques pendant les études de l'élève au Lycée.

Comment trouver les bourses d'études disponibles ?

- Sur les sites web des universités à la rubrique « Service d'aide financière » ou spécifiquement aux bourses d'études.
- Sur le site du gouvernement du Canada : <http://www.jeunesse.gc.ca/fra/sujets/education/financement.shtml>
- Sur les sites des gouvernements provinciaux :
Québec : <http://www.afe.gouv.qc.ca/>
Ontario : <https://osap.gov.on.ca/OSAPPortal/fr/PostsecondaryEducation/OSAP/index.htm>
- Certains sites web ont des bases de données qui répertorient jusqu'à 15 000 bourses d'études au Canada de diverses organisations :
- www.scholarshipscanada.com
- <https://www.univcan.ca/>
- www.schoolfinder.com

Comment faut-il se préparer ?

- L'élève doit s'y prendre à l'avance ! Il est très important d'avoir assez de temps pour compléter les dossiers.
- L'élève doit se renseigner sur les dates limites des demandes de bourse, elles varient selon les universités et les organisations.
- Il n'est pas nécessaire de savoir à quelle université l'élève ira avant de faire des demandes de bourse.
- L'élève doit se renseigner sur les bourses avant de faire sa demande et regarder s'il remplit les critères d'admission.
- Certaines bases de données sur les sites web ne donnent souvent pas assez de renseignements pour obtenir la bourse. L'élève doit alors se renseigner en contactant l'organisation par téléphone, rechercher leur site web ou des documents sur le sujet.
- Une lettre est souvent demandée pour compléter le dossier de bourse. Voir comment rédiger cette lettre en ligne.

Quelle est la durée des bourses d'études ?

- Certaines bourses sont renouvelables à condition de maintenir une certaine moyenne académique et d'étudier à temps plein. L'élève doit vérifier attentivement les détails de la bourse.

DIVERSES BOURSES DÉTUDES

Les informations qui suivent sont fournies à titre indicatif, et doivent être considérées comme partielles et sujettes aux changements (critères d'admission, dates limites, etc.). Il est fortement recommandé de consulter les sites web pour de l'information détaillée, des mises à jour et les formulaires de demandes de bourse.

UNIVERSITÉS

Les universités offrent beaucoup de bourses d'études basées sur l'excellence académique mais aussi sur d'autres critères d'admission. Les élèves devront en faire la recherche sur les sites des universités convoitées (à la section Bourse, Finance ou Scholarship) et poser leur candidature avant d'avoir reçu une offre d'admission de l'université.

PRÊTS ET BOURSES POUR ÉTUDIANTS GOUVERNEMENTAUX

Renseignements et outils interactifs pour planifier vos études postsecondaires, notamment sur les prêts et bourses canadiennes : <http://www.cibleétudes.ca/fra/commun/aide/contact/index.shtml>

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario : www.osap.gov.on.ca

Aide financière aux études Québec : www.afe.gouv.qc.ca

SCHOLARSHIPS CANADA.COM

Base de données facilitant la recherche de bourses d'études canadiennes. Informations sur les prêts étudiants, les demandes de bourses et la planification budgétaire.

BOURSES ÉTUDES.COM

Renseignements sur des milliers de bourses d'études, de subventions et de prix en espèce pour étudiants canadiens. Recherche par base de données.

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA <https://www.univcan.ca/>

Depuis plus de 40 ans, l'AUCC gère des programmes de bourses d'études et distribue grâce à ces derniers des millions de dollars aux étudiants pour leur permettre de poursuivre leurs études postsecondaires.

BOURSES LORAN 4

La Fondation recherche des étudiants exceptionnels qui étudient dans les universités canadiennes. Elle recherche des étudiants très polyvalents qui font preuve d'une personnalité remarquable, d'un esprit d'initiative et d'un fort engagement dans leur communauté. Date limite : 21 octobre 2018

TORONTO DOMINION CANADA TRUST SCHOLARSHIP www.tdcanadatrust.com/scholarship

Demande d'admission nécessaire. 75% et plus de moyenne, lettres de référence. Faire preuve de leadership dans divers domaines, comme la protection de l'environnement, la promotion de la justice sociale ou la lutte contre la pauvreté chez les enfants, etc. Dissertation et lettres de référence.

PROGRAMME DES PAGES DU SÉNAT

<http://www.parl.gc.ca/Employment/Senate/PageProgram/senpages-f.htm>

Demande d'admission nécessaire, 80% et plus de moyenne, faire une demande d'admission à l'Université d'Ottawa, l'Université Carleton ou Université du Québec en Outaouais, bilingue, dissertation, deux lettres de référence et *curriculum vitae*. Date limite : 18 janvier 2019

PROGRAMME DES PAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

http://www.parl.gc.ca/Employment/House/PageProgram/PP_AboutPrgm-f.htm?WhereFrom>About

Demande d'admission nécessaire, 80% et plus de moyenne, faire une demande d'admission à l'Université d'Ottawa, l'Université Carleton ou Université du Québec en Outaouais, bilingue, dissertation, deux lettres de référence. Date limite : 3 décembre 2018

BOURSES SCHULICH LEADER <http://www.schulichleaders.com/fr>

Les *Bourses Schulich Leader* sont des bourses d'études pour les élèves qui planifient de s'inscrire au baccalauréat universitaire en Sciences, Technologie, Ingénierie ou Mathématiques auprès de certaines universités canadiennes participantes (<http://www.schulichleaders.com/fr/universities>). Le Lycée Claudel peut sélectionner **un** candidat à la *Bourse Schulich Leader*. Ce candidat sera choisi par l'équipe pédagogique pour les caractéristiques suivantes : avoir un dossier scolaire exceptionnel, avoir joué un rôle actif dans la vie scolaire du lycée et au sein de sa communauté en ayant fait preuve de qualités d'entrepreneur évidentes; et avoir besoin d'une aide financière. Date limite : 30 janvier 2019